Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-68-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-68

BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 68	RAPPORT ANNUEL 2022 DU SIGEIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 relatifs aux rapports annuels ;

Vu le rapport annuel du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France au titre de l'année 2022 ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

Le Conseil municipal,

PREND acte du rapport annuel 2022 du SIGEIF.

PRÉCISE que le rapport annuel 2022 complet est téléchargeable sur le site internet du SIGEIF www.sigeif.fr dans la rubrique « Publications ».

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFEMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-69

BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 69	RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SIGIDURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 relatifs aux rapports annuels ;

Vu le rapport annuel du Syndicat mixte de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2022 ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2022 du Sigidurs.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFÉMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-70-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-70

BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 70	RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SIAH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 relatifs aux rapports annuels ;

Vu le rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) au titre de l'année 2022 ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2022 du service public de l'assainissement.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFÉMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-71-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-71

BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 71	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2023 AU TITRE DE L'ANNEE 2022 (SIAEP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 relatifs aux rapports annuels ;

Vu le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de la région de Montsoult (SIAEP) ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport Président sur la qualité du service public de l'eau potable 2023 au titre de l'année 2022 (SIAEP)

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFEMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-72-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-72

BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 72	MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021-32 DU 24 JUIN 2021

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-32 du 24 juin 2021 portant modification des statuts du SMDEGTVO et l'adhésion à deux compétences facultatives dont « Infrastructures de charges » ;

Vu la délibération n° 2021-11 du 11 février 2021 portant transfert au SIGEIF de la compétence en matière d'infrastructures de recharges de véhicules électriques (IRVE) ;

Considérant que la collectivité ne peut pas adhérer à deux syndicats pour la même compétence ;

Considérant que la collectivité souhaite continuer à adhérer à la compétence en matière d'IRVE avec le SIGEIF;

Le Conseil municipal
A l'unanimité

MODIFIE la délibération n° 2021-32 du 24 juin 2021 en décidant de ne pas adhérer au SDEVO (anciennement SMDEGTVO) pour la compétence facultatives « Infrastructure de charges ».

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFÉMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-73-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-73

BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 73	DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le code de l'énergie ;
Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER ;
Vu les informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables ;
Considérant l'intérêt pour la commune de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables à l'échelle de son territoire ;
Vu la concertation avec le public et les retours de cette concertation ;

Considérant l'exposé relatif à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le Conseil municipal
avec 18 voix pour, 4 oppositions (Mme GUADAGNIN, Mme MENDES, M. HARTAMNN (pouvoir à Mme GUADAGNIN) et M. COMLAN (pouvoir à Mme MENDES)) et 4 abstentions (M. BOUSSANGE, Mme CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à M. TOUIN), M. CORVELLEC (pouvoir à M. BOUSSANGE) et M. TOUIN)

ARRETE les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessous et annexées à la présente délibération :

- solaire thermique : instauration d'une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération

- solaire photovoltaïque: instauration d'une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération

- géothermie de surface : instauration d'une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération

- géothermie profonde : instauration d'une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération

Pour tous les autres types d'énergie renouvelable, il n'est pas défini de zones d'accélération des énergies renouvelables.

PRECISE précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFEMONT (VAL D'OISE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26

Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30 s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 74	AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune peut décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

AUTORISE les dépenses (hors restes à réaliser du budget de 2023 inscrits au budget 2024) à hauteur de 25 % du budget de 2 275 750,15 € voté en 2023, soit 568 937,54 € sur les opérations suivantes :

Code opération	Libellés	Montant budget 2023	25%
300	ENSEIGNEMENT	298 028,10	74 507,03
420	CULTURE ET ANIMATION	5 000,00	1 250,00
4204	CENTRE CULTUREL	10 214,00	2 553,50
421	EGLISE	9 002,00	2 250,50
422	BIBLIOTHEQUE	5 000,00	1 250,00
430	CENTRE DE LOISIRS	125 823,50	31 455,88
4320	AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT SPORTIF	50 000,00	12 500,00
440	JEUNESSE	10 580,80	2 645,20
5010	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	27 484,32	6 871,08
5030	ESPACE EIFFEL	50 000,00	12500,00
600	SERVICE TECHNIQUE	1 096 246,76	274 061,69
601	VOIES ET RESEAUX	293 393,60	73 348,40
603	AMENAGEMENT URBAIN	160 000,00	40 000,00
605	CIMETIERE	20 000,00	5 000,00
901	INFORMATIQUE	74 977,07	18 744,27
902	MAIRIE	40 000,00	10 000,00
TOTAL		**2 275 750,15**	**568 937,54**

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

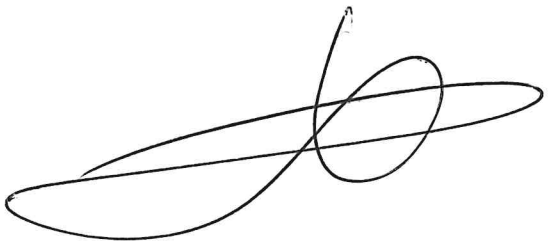

Le Maire
Michel LACOUX

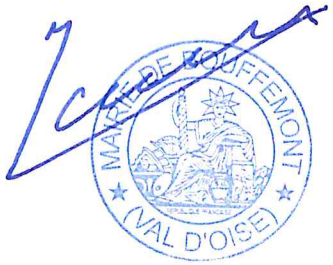

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-74-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-75-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-75

BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 75	RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2531-12 et L 2531-16 ;

Considérant que chaque année Monsieur le Préfet sollicite le rapport d'utilisation au titre de l'année N-1 du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France ;

Considérant le montant des crédits versés à la Commune pour l'année 2023 soit : 620 085,00€ ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

APPROUVE le rapport annexé relatif à l'utilisation du F.S.R.I.F. pour l'année 2022.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFEMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-76-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 76	RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC N° 9) DU 03 OCTOBRE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions prévues au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu le rapport de la CLETC du 03 octobre 2023, notifié à la commune le 23 octobre 2023 ;

Considérant la nécessité pour chaque commune de se prononcer sur ce rapport ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges n°9 en date du 03 octobre 2023.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFEMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-77-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	21	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	26	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 77	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES SCOLAIRE ET ENFANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2023-33 du 22 juin 2023 portant sur le règlement intérieur des services Scolaire et Enfance 2023-2024 ;
Considérant la modification des conditions notamment de facturation ;
Considérant la nécessité de modifier le règlement desdits services à partir de janvier 2024 ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

APPROUVE la modification du règlement intérieur des services Scolaire et Enfance à partir du 1er janvier 2024.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFEMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-78-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023

2023-78 4

BOUFFÉMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 25

Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30 s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Evelyne DIL - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 78	**Mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le Code général de la Fonction Publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois ;

Compte tenu, des promotions internes, reclassement, des départs en retraite convient de créer et de supprimer les emplois correspondants;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial en date du 06 juin 2023,

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de poste :
- 2 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Création de poste :
- 1 poste d'animation principal de 1ère classe
- 1 poste de moniteur éducateur et intervenant familial

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFEMONT (VAL D'OISE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

En exercice :	29	Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h30
Présents :	20	s'est réuni dans du Conseil de la Mairie – 45 rue de la République
Votants :	25	en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire.

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Alain DROUILLAC - Patrice BLATIERE - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Audrey CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à Christian TOUIN) - Samuel CORVELLEC (pouvoir à Hervé BOUSSANGE) - Benjamin HARTMANN (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN) - Thierry COMLAN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Evelyne DIL - Elizabeth BEGUERY - Bachir AROUNA

Secrétaire de séance : Guillaume POISSON

N° 79	**Motion en faveur de la poursuite de la libération des otages, d'un appel à cessez-le-feu dans la Bande de Gaza et à la fin des violences en Cisjordanie et en Israël**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le samedi 7 octobre, Israël était frappé par une offensive terroriste sans précédent par son ampleur et sa barbarie, menée par le Hamas, par voies terrestre, maritime et aérienne.
L'attaque, baptisée Déluge d'Al Aqsa, a entrainé la mort de plus de 1 200 personnes israéliennes et la prise de 240 otages hommes, femmes, enfants retenus par le Hamas dans la Bande de Gaza.
Ces crimes de guerre ont provoqué une onde de choc dans le monde entier et dans la société civile israélienne.

En réaction, l'armée israélienne a lancé l'opération « Glaive de fer » dans la bande de Gaza contre le Hamas et a décrété un siège complet du territoire, privant l'ensemble de la population des biens essentiels pour vivre (eau, nourriture, électricité, soins aux blessés, carburant notamment).
Les bombardements israéliens ont atteint un niveau jamais connu jusqu'ici qui s'apparentent à une punition collective à l'encontre des deux millions de Gazaouis. La terreur et la faim sont leur quotidien aujourd'hui et ils n'ont nulle part où fuir alors que les frappes israéliennes s'intensifient.

Considérant que début décembre, selon le Hamas plus de 20 000 Palestiniens dont 7000 enfants ont déjà trouvé la mort.
Outre cette tragédie humaine à Gaza, les experts ont également tiré la sonnette d'alarme sur l'escalade de la violence contre les Palestiniens en Cisjordanie occupée, de la part de soldats et de colons.

Convaincu que les armes ne seront jamais porteuses d'une réconciliation et d'une paix juste et durable entre les Israéliens et Palestiniens,

Considérant le droit à l'existence et à la sécurité d'Israël et de la Palestine ;

Considérant que les bombardements opérés dans la bande de Gaza en réplique aux attaques terroristes du Hamas du 7 octobre sont disproportionnés ;

Considérant que le respect du droit international doit être la boussole à toute riposte;

Considérant le droit à la protection des populations civiles ;

Considérant que les trêves humanitaires essentielles pour secourir les populations civiles qui vivent dans le chaos doivent conduire à un cessez le feu, à la levée totale du siège sur la bande de Gaza et une solution politique, seule issue pour maintenir une espérance de paix et de sécurité entre les deux peuples ;

Considérant la nécessité pour la France et l'Union européenne de se mobiliser avec détermination pour la reprise d'un processus de paix crédible, fondé sur la création de deux États souverains, Israël et la Palestine, vivant dans la paix et la sécurité ;

Le Conseil municipal,
avec 18 voix pour, et 8 abstentions (Mme GUADAGNIN, Mme MENDES, M. HARTAMNN (pouvoir à Mme GUADAGNIN) , M. COMLAN (pouvoir à Mme MENDES), M. BOUSSANGE, Mme CAÇARELHOS MARTIN (pouvoir à M. TOUIN), M. CORVELLEC (pouvoir à M. BOUSSANGE) et M. TOUIN)

DEMANDE aux plus hautes autorités de l'Etat de maintenir toutes initiatives et actions concourant à :

- exiger la libération immédiate des otages actuellement retenus
- appeler à un cessez le feu immédiat permettant l'intervention des institutions humanitaires internationales et la protection des civils
- soutenir les forces vives des sociétés israéliennes et palestiniennes, qu'elles soient politiques, civiles, associatives ou syndicales, qui mènent un combat décisif en faveur de la résolution pacifique du conflit
- condamner toutes transgressions au Droit international et le non-respect des Résolutions de l'O.N. U
- appeler sans délai la France et l'Union Européenne à prendre toute leur part à la relance du processus de paix instaurant définitivement deux états dont la sécurité et l'accès à l'eau seraient garantis.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Guillaume POISSON

Le Maire
Michel LACOUX

MAIRIE DE BOUFFEMONT (VAL D'OISE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20231214-DL-2023-79-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Publication : 27/12/2023